

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
24/04/81

Origine :
DGR

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :
DGR n° 1111/81

Plan de classement :

22	224				
----	-----	--	--	--	--

Objet :

Conventions relatives à la dispense de l'avance des frais pharmaceutiques conclues avec les pharmaciens d'officine et les groupements mutualistes gérant une pharmacie.

Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie sont invitées à faire parvenir à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés avant le 22 mai 1981, les renseignements demandés sur le conventionnement, le fonctionnement et les sommes remboursées au titre de la dispense de l'avance des frais pharmaceutiques.

- 1) Modalités de l'enquête
- 2) Questionnaire

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

24/04/81

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

Origine : MM les Directeurs
DGR des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR N° 1111/81

Objet : Conventions relatives à la dispense de l'avance des frais pharmaceutiques, conclues avec les pharmaciens d'officines et les groupements mutualistes gérant une pharmacie.

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et les Syndicats Nationaux de Pharmaciens ont conclu le 30 septembre 1975 un Protocole d'Accord National, entré en vigueur le 1er janvier 1976, qui organise la dispense de l'avance préalable des frais pharmaceutiques dans un cadre délimité.

Un accord de même nature signé avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française est entré en application à compter du 1er septembre 1976.

L'examen technique effectué au niveau national préalablement à l'application des Conventions locales a permis de constater que les Caisses Primaires d'Assurance Maladie ont reconduit les dispositions de leur Convention antérieure quant aux catégories bénéficiaires et ce, conformément à l'Article 2 § 1 du Protocole d'Accord National.

Afin d'avoir une meilleure connaissance des conditions de fonctionnement de la procédure conventionnelle ainsi que sur la part des sommes remboursées au titre de la dispense de l'avance des frais par rapport au total des dépenses pharmaceutiques, il me paraît nécessaire de renouveler l'enquête demandée en 1979 et ce, afin de faire le point sur ces accords.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir avant le 22 mai 1981, le questionnaire joint en annexe dûment complété.

Dans le cas où aucune Convention ne serait intervenue à ce jour, soit avec les pharmaciens d'officine, soit avec les groupements mutualistes, je vous demande de me préciser les motifs de ce retard.

Pour le Directeur de la
Gestion du Risque,
L'Administrateur Civil
chargé de la S/Direction
de l'Assurance Maladie et des AT

A. FILIPETTI

QUESTIONNAIRE

CPAM DE

10 - Nombre de pharmacies :

11 - Officine libérale -----

12 - Mutualiste -----

20 - Nombre de pharmacies conventionnées :

21 - Officine libérale -----

22 - Mutualiste -----

30 - Date d'application de la convention :

31 - Officine libérale -----

32 - Mutualiste -----

40 - Catégories bénéficiaires :

41 - Exonérés -----

42 - Non exonérés -----

50 - Seuil de dépense ----- Montant -----

60 - Nombre de dossiers non transmis
(Article 6 de la Convention)

61 - Officine libérale ----- 1979 : -----
1980 : -----

62 - Mutualiste ----- 1979 : -----
1980 : -----

70 - Montant global des remboursements pharmacies ----- 1980 -----

80 - Montant des remboursements pharmacie au titre de la dispense
de l'avance des frais

81 - Officine libérale ----- 1979 : -----
1980 : -----

82 - Mutualiste ----- 1979 : -----
1980 : -----

83 - TOTAL ----- 1979
1980

90 - Montant des acomptes versés

91 - Officine libérale ----- 1979 : -----
1980 : -----

92 - Mutualiste ----- 1979 : -----
1980 : -----

Nombre de réunions de la Commission Paritaire Locale
Pharmaceutique

1979 : -----
1980 : -----